

Quand le système pénal broie les femmes

Prisonnières de l'ombre

Par Margaux Joachim & Maco Méo / le 26-10-2026

[Retour](#)



Illustration : Théodora Jacobs

L'adage voudrait qu'une société se juge à l'état de ses prisons. Force est de constater que si l'on ose regarder à travers les barreaux des quartiers de femmes, il se confirme. On y découvre effectivement le reflet brut d'un patriarcat ordinaire poussé à son paroxysme et des conditions de détention déplorables, une double peine qui ne concerne que les prisonnières. Immersion nécessaire au cœur d'une réalité soigneusement dérobée aux regards.

En 2024, elles étaient 534 à être incarcérées sur 12.041 détenu·es, ce qui ne représente que 4 à 5% de la population carcérale totale. Ce chiffre, parce qu'il est considéré comme dérisoire, désigne ces femmes telles « une minorité » et les invisibilise dans un système pénal pensé par des hommes, construit pour des hommes et géré

selon des logiques masculines. Un système qui s'acharne à les abîmer deux fois, d'abord dans leur dignité de détenues, ensuite dans leur identité de femmes.

Purger une peine quand on est une femme en Belgique, c'est faire l'expérience d'une mise à l'écart géographique et humaine bien plus féroce que celle des hommes. Cette relégation transforme les femmes en détenues de seconde zone. Depuis la fermeture de la prison de Berkendael (Forest) en 2022, il n'existe plus aucun établissement exclusivement pensé pour elles. Aujourd'hui, ces femmes se retrouvent disséminées et reléguées dans des quartiers spécifiques, souvent surpeuplés, au cœur de neuf établissements initialement destinés aux hommes allant d'Anvers à Mons, en passant par Bruges, Gand, Hasselt, Haren, Hoogstraten, Lantin et Marche-en-Famenne. Une dispersion territoriale qui achève de les effacer de l'espace public.

En exil dans son propre pays

Cette architecture de la relégation signifie concrètement que les infrastructures, l'accès au préau, aux activités sportives ou aux soins de santé sont systématiquement calibrés pour la majorité masculine. Reléguées aux marges à l'intérieur même des bâtiments, les femmes disposent souvent d'un tout petit préau, puisque rien n'est prévu pour une détention permanente, par exemple. En outre, puisqu'elles sont bien moins nombreuses que les hommes, les autorités estiment leur nombre insuffisant pour mettre en place des régimes spécifiques. Cette répartition réduite à neuf sites à l'échelle du pays coupe brutalement ces femmes de leurs racines et l'éloignement géographique d'avec leurs proches brise les derniers pans de leur vie sociale.

Dès leur entrée en détention, les hommes sont soutenus. Par des femmes. À l'extérieur, des mères, des épouses, des sœurs accomplissent un travail domestique invisible. Elles gèrent les avocat-es, envoient de l'argent et portent leur famille à bout de bras. Et pour les femmes en détention ? Un désert, souvent abandonnées par leurs partenaires dès les premiers jours de leur incarcération. Pour celles qui parviennent à maintenir une relation avec un homme à l'extérieur, le parloir devient un espace de tension. Les femmes y sont souvent sommées de performer le rôle de la « bonne épouse » ou de la « bonne mère » pour rassurer le partenaire resté à l'extérieur, tout en subissant parfois la jalousie ou le contrôle coercitif à distance d'un partenaire. La prison agit comme un révélateur des rapports de genre.

Plus grave encore, le système pénal fragilise leur lien avec leur(s) enfant(s). Alors qu'un père incarcéré voit souvent ses liens préservés parce qu'une femme veille sur ses enfants à l'extérieur et contribue au maintien de la relation, les mères détenues font face à l'effondrement : souvent, le père disparaît de la circulation. Leurs enfants sont trois fois plus exposé-es au placement en foyer ou en famille d'accueil. Perte de l'autorité parentale, rupture des contacts, stigmatisation décuplée à la sortie... La société pardonne déjà difficilement à un homme d'être un criminel, elle ne pardonne jamais à une femme d'avoir été « *une mère défaillante* ». L'amour pour les enfants resté-es dehors est à la fois un moteur de survie et une source de torture psychologique. L'institution utilise souvent cet amour comme un outil de chantage ou de normalisation sociale. On exige ainsi d'elles qu'elles prouvent qu'elles sont de « *bonnes mères* » pour espérer des permissions ou des aménagements de peine, leur imposant une injonction parentale ultra-traditionaliste.

Des rouages de la domination masculine aux amours insoumises

Si les trajectoires criminelles des hommes se jouent essentiellement entre eux, le destin des femmes qui écopent des plus longues peines reste, lui, inextricablement lié aux relations de pouvoir avec les hommes de leur entourage. C'est dans le huis clos des relations amoureuses ou familiales que tout bascule et leurs complices de crime sont généralement les hommes avec qui elles partagent une intimité. Parfois, c'est contre ces mêmes hommes que se dirigent leurs infractions, notamment lorsqu'elles se sont défendues d'un conjoint violent comme le documente la sociologue et anthropologie française Altea Lenarduzzi Vaccaro¹.

Dans l'aridité du monde carcéral, les relations amoureuses entre détenues s'épanouissent comme des actes de résistance silencieux et vitaux, qu'elles s'inscrivent dans la continuité d'une identité lesbienne ou qu'elles éclosent de la contingence de l'isolement. Ces liens tissés de tendresse, d'écoute et de soin mutuels offrent un refuge indispensable face à la violence de l'enfermement, transformant le partage des corps et des cœurs en un rempart contre la déshumanisation. Pourtant, l'administration pénitentiaire, arc-boutée sur sa morale hétéronormée, traque cruellement cette intimité en surveillant, psychiatrisant ou sanctionnant le moindre geste d'affection au préau. En criminalisant ainsi une main tenue ou un baiser volé, l'institution ne fait pas que punir, elle tente d'annihiler l'autonomie affective et sexuelle de ces femmes, prouvant que dans un espace conçu pour broyer les corps, s'aimer devient le plus doux et le plus subversif des combats.

Punies dans leur chair...

Derrière les barreaux, le corps des femmes subit une maltraitance systémique. Les kits d'hygiène fournis sont souvent insuffisants, de mauvaise qualité ou soumis à des restrictions. Les détenues sont parfois forcées de « cantiner »² pour leurs protections menstruelles, qui sont jusqu'à trois fois plus chères qu'à l'extérieur. Faute de matériel adapté, beaucoup n'ont d'autre choix que de contourner les règles de l'établissement pour s'en procurer, se retrouvant ainsi sous la menace de sanctions disciplinaires pour avoir simplement voulu préserver leur hygiène. Le manque d'accès direct à des sanitaires adéquats ou à des poubelles pendant les règles n'est pas un détail logistique, c'est une violence quotidienne exercée contre leur intimité.

La prise en charge médicale des femmes enceintes relève du parcours de la combattante : des délais de seize semaines pour obtenir une simple échographie, l'isolement social, la promiscuité et parfois encore, l'usage intolérable de menottes lors des transferts pour l'accouchement. Dans l'isolement de la cellule, l'attente d'un enfant exacerbe une détresse émotionnelle déjà profonde puisque ces bouleversements, la future maman ne pourra pas les partager avec ses proches. Pour beaucoup de femmes détenues, ce bébé devient « porteur d'espoir », la promesse de lendemains meilleurs ou un rempart contre la solitude absolue. Pourtant, la réalité de l'accouchement rappelle brutalement la logique sécuritaire et punitive des lieux, puisque l'administration fait obstruction à la présence des proches ou du père en salle de naissance, prétextant des impératifs de surveillance. Quant à l'après-naissance, il s'apparente à un retour forcé à la normale carcérale. Privée de visites hospitalières, la mère est réexpédiée en cellule dans un dénuement affectif total. Ce sevrage relationnel est préjudiciable aux premiers liens, tandis que le suivi médical post-partum est loin d'être systématique.

... et dans leur âme

Le terrain de la santé mentale et de la psychiatrie est totalement abandonné par les autorités. Hormis à Bruges, il n'existe aucune annexe psychiatrique pour les femmes jugées irresponsables de leurs actes en Belgique francophone. Les femmes détenues sont alors condamnées à vivre leur détresse psychologique dans des cellules ordinaires et cette souffrance invisible rejaillit inévitablement sur leurs codétenues. Pourtant, les chiffres de l'Université de Gand sont alarmants : 52 % des femmes détenues souffrent de détresse psychologique sévère (contre 36 % des hommes) et plus de la moitié d'entre elles sont sous traitements psychotropes, assommées par les médicaments faute de suivis thérapeutiques réels.

Que raconte cette souffrance ? Une histoire que le système judiciaire refuse d'entendre, faite de violences et de dominations que les tribunaux s'évertuent à occulter. Une écrasante majorité des femmes incarcérées ont un passé marqué par des traumatismes profonds. Qu'elles aient éclaté dans l'enfance ou à l'âge adulte, les agressions sexuelles, les viols et la terreur conjugale constituent souvent leur dénominateur commun. En somme, l'incarcération est le point d'orgue de ces trajectoires cabossées.

Et puis, il y a celles qui subissaient, avant leur incarcération, les violences conjugales et le contrôle coercitif d'un partenaire. Pour certaines d'entre elles, la prison représente paradoxalement un moment de répit, « une chambre

à soi maudite» parce qu'elle induit une rupture des schémas d'emprise. Cette réalité ne légitime en rien la prison, elle révèle au contraire une faillite de l'État face aux dominations et violences subies par les femmes. Quand une cage devient le seul rempart contre les coups, ce n'est pas la justice qui triomphe, mais le patriarcat qui gagne par forfait.

Face à l'oppression, la sanction n'est pas une réponse

Par ailleurs, les priorités politiques devraient radicalement tendre vers l'autonomie financière des femmes, sachant que leur garantir les ressources matérielles nécessaires pour s'extraire d'un quotidien violent et quitter un partenaire oppresseur sans basculer dans la précarité demeure le seul rempart préventif efficace.

Face au fléau systémique des violences masculines et des féminicides, l'État se réfugie derrière une illusion sécuritaire à travers une logique répressive qui sonne comme un aveu d'échec dramatique puisque l'enfermement ne répare rien et intervient invariablement après les coups³.

Un autre trait commun entre les femmes détenues est une flagrante faiblesse du niveau d'instruction puisque 43,3% d'entre elles n'ont obtenu d'autre diplôme que le CEB. Notons également que 89,5% d'entre elles étaient sans emploi déclaré, ainsi qu'on le découvre dans l'un des rares articles académiques consacrés aux femmes détenues des chercheuses Valentine Doffny et Sophie André. Il nous faut toutefois être de bon compte, les lignes bougent et la recherche scientifique commence doucement à s'intéresser aux conditions sociales ou aux questions politiques de l'incarcération des femmes⁴. Ce tableau est encore plus sombre pour les femmes racialisées, car la machine judiciaire ne traite pas tout le monde de la même manière. Cette injustice prend forme dès le passage devant le tribunal, où ces femmes ne partent pas à armes égales face à un juge. Faute de moyens pour s'offrir une défense solide, souvent confrontées à des stéréotypes racistes et sexistes, les violences et parfois l'exploitation qu'elles ont subies ne sont pas prises en compte par les magistrats. Elles écotent plus facilement de prison ferme pour des actes qui relèvent pourtant bien souvent de la survie. Pour elles, l'étape de la sortie se révèle plus critique encore puisqu'elles doivent reconstruire leur vie avec la double étiquette d'ex-détenue et de femme racialisée, un cumul qui bloque presque systématiquement l'accès à un logement ou à un emploi décent. En refusant de voir ces dominations croisées, la justice ne fait pas que punir, elle broie des destinées.

Une usine à clichés sexistes

La prison prétend réinsérer par le travail. Pour comprendre l'impasse actuelle, il faut gratter le vernis juridique qui prétend encadrer le travail carcéral. Au niveau européen, les textes officiels affichent une neutralité de façade : ils interdisent la « discrimination fondée sur le sexe » sans jamais interroger la réalité des quartiers de femmes. Dans les espaces de détention, la division genrée du travail bat son plein. Là où les hommes ont accès à des ateliers qualifiants – électronique, menuiserie, électricité, les femmes sont cantonnées à de la petite intendance, de la couture ou des travaux manuels dévalorisés. En somme, on reproduit entre les murs les pires clichés sexistes de l'extérieur.

Et pour celles qui vivent la détention avec un enfant en bas âge (la loi belge permettant de garder son bébé jusqu'à ses 3 ans), la situation est kafkaïenne. Faute de structures d'accueil internes ou de passerelles vers l'extérieur, ces femmes sont assignées à résidence parentale exclusive, privées de tout droit à la formation ou à l'émancipation puisqu'elles se retrouvent sans relais pour pouvoir exercer ces droits fondamentaux.

S'évader des logiques punitives

L'échec de la machine pénale à l'égard des femmes met en lumière la nécessité absolue de repenser notre manière de faire justice, en imaginant d'autres espaces de réparation que la prison, tels que les structures de transition communautaires, ou la sortie des logiques punitives au moyen de la justice transformatrice, réparatrice ou restaurative⁵. Notons néanmoins que l'échec de la machine pénal concerne également les hommes, même si

ce n'est pas l'objet de cet article et qu'il s'avère, cet échec, relativement moins violent pour les détenus. Viser l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes reste un objectif en soi.

Face au constat d'une institution qui punit la précarité et reproduit les dominations, nous ne pouvons pas nous contenter de réformes cosmétiques au sein du système pénal actuel. Ce serait comme repeindre les murs du salon tandis que la maison brûle. Ce refus du compromis entre en résonance avec ce qu'écrit bell hooks dans son ouvrage *De la marge au centre* : « À partir du moment où les hommes ne sont pas égaux entre eux au sein d'une structure de classe patriarcale, capitaliste et suprématiste blanche, de quels hommes les femmes veulent-elles être les égales ? »⁶.

En réponse à la relégation carcérale, nous souhaitons remettre en question la logique du châtiment pour cultiver enfin de vraies solidarités de terrain et imaginer d'autres réponses pour résoudre nos conflits, avec l'ambition de transformer la société et les individus qui la composent. À l'instar de la sociologue des prisons Gwenola Ricordeau qui nous exhorte à nous mettre sur cette voie : « *Comprendre comment s'est tissée notre dépendance au système pénal est un travail long et minutieux. Il faut détricoter de ce côté-là pour pouvoir, de l'autre, tisser ensemble féminisme et abolitionnisme pénal. Parce que féministe tant qu'il le faudra et abolitionniste tant qu'il y aura des prisons* »⁷.

1. Pour aller plus loin, voir l'étude d'Altea Lenarduzzi Vaccaro « La prison comme révélateur des rapports de genre : violences, dépendances et recompositions conjugales » in *Genres, sexualité et société*, (printemps 2026) qui développe nombre d'éléments subtils qu'il nous est ici impossible de résumer ici.
2. Cantiner est un terme d'argot carcéral qui désigne le fait de devoir acheter des produits (denrées alimentaires, tabac, produits d'hygiène ou accessoires) à la « cantine », un magasin interne de la prison. Ces produits y sont venus plus cher qu'à l'extérieur bien qu'ils soient nécessaires aux détenu·es étant donné la piètre qualité des produits proposés gratuitement. Ce système rompt ainsi le principe d'égalité devant la peine.
3. Pour éradiquer durablement ces dynamiques de domination, des alternatives au système carcéral paraissent plus efficaces, parmi lesquelles la justice transformatrice, une approche qui refuse de déléguer la résolution des violences à un système pénal intrinsèquement patriarcal pour s'attaquer plutôt aux racines structurelles de l'oppression et transformer les conditions sociales qui la rendent possible.
4. Valentine Doffiny et Sophie André, « Femmes incarcérées au sein d'une prison belge francophone : quitter l'invisibilité pour découvrir les vulnérabilités », *Déviance et société*, 202/2 Vol.47, . Il existe, a contrario, une longue tradition de recherches sur les détenus masculins dont une grande partie est disponible en ligne.
5. July Robert, « Peut-on envisager d'autres formes de justice que la justice pénale ? », *Présence et Action Culturelles*, 2023 — et « Évidemment que le système pénal est le bras armé de l'ordre social », Entretien avec Gwenola Ricordeau, *Agir par la culture*, N°77, Printemps-Eté 2026.
6. bell hooks, *De la marge au centre – théorie féministe*, Cambourakis, 2017.
7. Gwenola Ricordeau, *Pour elles toutes – Femmes contre la prison*, Lux, 2019.

Agir par la culture: <https://agirparlaculture.be>

Url : <https://agirparlaculture.be/quand-le-systeme-penal-broie-les-femmes/>